

REPRESENTATION LYCÉENNE & ETUDIANTE

LYCÉE LÉONARD DE VINCI

24 Rue du Collège Technique – 33290 Blanquefort

2020 - 2021

Comment fonctionne & est organisée la représentation des élèves et étudiant.e.s en Lycée ?

Délégué.e.s de Classe

Conseil de Discipline

Conseil d'Administration (CA)

Conseil des Délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)

Maison des Lycéens (MDL)

CHS

CESC

Commission Permanente



Du 25 septembre au 13 octobre 2020 ont lieu les semaines de l'engagement citoyen. Les élèves doivent être acteurs de leur scolarité, pour cela, il convient qu'ils/elles s'engagent pleinement dans les différentes instances !

Délégué.e de Classe :

Elections Rôle Aller plus loin...

Candidatures – Profession de foi - Elections

- Tout.e élève est électeur/électrice et éligible
- Le nom de chaque candidat.e est associé à celui de son/sa suppléant.e (binôme)
- Vous pouvez rédiger une « Profession de foi » : votre programme et ce qui vous motive à vous présenter à ce mandat.
- Les élections se déroulent au scrutin uninominal à deux tours :
 - **Élection au 1^{er} tour** : est élu.e le candidat.e qui aura obtenu la **majorité absolue (50 % + 1 voix)**
 - **Élection au 2^{ème} tour** : seront déclarés élu.e.s les candidat.e.s qui auront obtenu le plus voix on parle alors de **majorité relative (moins de 50% des voix)**
- En cas d'égalité de voix, est déclaré.e vainqueur le/la plus jeune candidat.e.

C'est quoi être « Délégué.e de Classe »... ?

- Le/la délégué.e est le/la **porte-parole de la classe** auprès des professeurs, de la direction, des CPE et des différentes instances du lycée où siègent les élèves (CA, CVL, MDL, Conseil de Discipline, etc...)
- Il/elle est le **représentant.e** des élèves de sa classe.
- Il/elle **siège au Conseil de classe** et représente ses camarades. Il/elle est le lien entre les équipes et la classe en matière d'organisation pédagogique, de travail scolaire et d'orientation.
- Il/elle doit **contribuer à améliorer le climat scolaire** à travers des échanges entre les jeunes de la classe et les enseignants.

« Et puis, en tant que délégué.e de classe, je peux présenter ma candidature aux élections d'autres instances ! »



Délégué.e de Classe ...

Conseil de classe

Médiateur

Porte-parole

Porteur de projets pour
améliorer le climat scolaire

Lien avec les
autres instances :
CVL – MDL –
Assemblée des
délégué.e.s

Etre honnête & objectif



Electeur en tant que
membre de
l'assemblée des
délégué.e.s des
représentants au CA
(Conseil
d'Administration)
dont les candidat.e.s
sont issu.e.s du CVL.

Eligible & électeur à
d'autres élections de la
représentation lycéenne :
au Conseil de discipline,
CVL



Attention : si un.e élève est élu.e sans être candidat.e, il/elle devra accepter ou refuser son mandat. S'il/elle refuse, il/elle ne pourra pas être déclaré.e élu.e !

Assemblée des Délégués

L'assemblée des délégués se compose de tous les délégués de classe titulaires.

Elle se réunit au moins deux fois par an sous la présidence du Chef d'Établissement.

Elle constitue un lieu d'échanges sur les questions relatives à la vie et au travail scolaire.

Lors de sa première réunion, il est procédé, parmi ses membres, à l'appel à candidature et élection des représentants au Conseil de Discipline.



C.V.L. – Conseil des Délégués pour la Vie Lycéenne

ELECTIONS
LE 8 Octobre
2020

Composition... Elections

- Le CVL se compose de **10 élèves titulaires** et **10 élèves suppléants** élu.e.s en binôme pour un mandat de 2 ans.
- Dans les lycées où il y a des classes **post-bac**, elles doivent être représentées au CVL (**au moins un binôme obligatoire**).
- Les élections se déroulent au scrutin plurinominal à un tour.
- Il est renouvelé par moitié tous les ans.
- **Tous les élèves sont électeurs et éligibles.**
- **Les élèves sont aidés dans leurs missions par 10 adultes** (5 parmi les personnes d'enseignement et d'éducation – 3 parmi les personnels de santé, d'administration et de service – 2 parmi les parents d'élèves). Ces adultes portent leur candidature via leur représentants au Conseil d'administration qui les soumet au chef d'établissement. Ils sont désignés par les membres siégeant des différentes catégories.
- Il est présidé par le chef d'établissement



Rôle du CVL

- **Le CVL est force de proposition** sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds de vie lycéenne.
- Il est **obligatoirement consulté** sur :
 - - les questions relatives aux principes généraux de **l'organisation des études**, sur **l'organisation du temps scolaire**, sur l'élaboration du **projet d'établissement** et du **règlement intérieur** ainsi que sur les questions de **restauration** et **d'internat** ;
 - - les modalités générales de l'organisation du travail personnel, de l'accompagnement personnalisé, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation, du soutien et de l'aide aux élèves, des échanges linguistiques et culturels en partenariat avec les établissements d'enseignement européens et étrangers ;
 - - l'information relative à **l'orientation**, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles ;
 - - la **santé**, **l'hygiène** et la **sécurité**, **l'aménagement** des **espaces** destinés à la vie lycéenne ;
 - - l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

C.V.L. – Conseil des Délégués pour la Vie Lycéenne

Pour aller plus
loin...

Est déclaré « Vice-président du CVL » l'élu qui parmi les candidats à l'élection des représentants des élèves du CVL au CA aura obtenu le plus grand nombre de voix.

- **CAVL – Conseil Académique de la Vie Lycéenne**

- **Présidé par le Recteur ou son représentant**
- Composé de 40 membres
- 1 CAVL par Académie
- Elus pour 2 ans : 2 titulaires de sexe différent (parité) et pour chacun, 1 à 2 suppléants (dont au moins un doit être en classe de seconde).
- Il y a autant de CAVL que d'Académies soit 30.
- Les CAVL élisent leurs représentants au CNVL...

- **CNVL – Conseil National de la Vie Lycéenne**

- **Présidé par le Ministre de l'éducation nationale ou son représentant**
- 64 membres :
 - 60 élus pour 2 ans au sein des représentants des CAVL (2 titulaires de sexe différent et pour chacun 1 suppléant) (2 x 30 académies)
 - 4 membres des lycéens au sein du Conseil Supérieur de l'éducation

CVL
CAVL
CNVL
&
Conseil
Supérieur de
l'Éducation...

- **Conseil Supérieur de l'Éducation.**
 - **Présidé par le Ministre de l'éducation nationale ou son représentant**
 - **Composé de 98 membres dont 4 élus lycéens désignés pour 2 ans parmi les titulaires des CAVL.**



CVL

CAVL

CNVL



AUTANT D'INSTANCES POUR REPRESENTER & EXPRIMER LES SOUHAITS ET PROJETS DES JEUNES LYCEENS

Délégué.e de
Classe,
CVL ...

Et dans mon
lycée... dans
quelles autres
instances je suis
représenté.e ?

CA – Conseil d'administration

- Le **CA** (Conseil d'administration) est **l'organe décisionnel** du lycée.
- Le CA des lycées comprend **5 représentants des élèves**, dont **1** au moins représente les élèves des **classes post-baccalauréat** lorsqu'elles existent.
- **Elus parmi les membres (titulaires ou suppléants) du CVL, par l'ensemble des délégués de classe et des délégués pour la vie lycéenne (CVL).**
- Elus au scrutin plurinominal à un tour (vote sur plusieurs noms autant que de sièges à pourvoir à savoir 5 minimum).



Commission Permanente (un avant goût du CA...)

- La commission permanente instruit les questions soumises à l'examen du conseil d'administration (CA).
- Les **membres** qui la composent sont **désignés** par leurs **élus** au **CA** lors de la **première réunion**.
- Les **élèves** y sont représentés au nombre de **2 titulaires + 2 suppléants** (désignés parmi les 5 élus du CA).



CHS – Comité Hygiène et Sécurité

- **Ses compétences s'étendent à tout ce qui touche à la sécurité et à l'hygiène** : équipements, machines, locaux, plan de sécurité en cas de travaux, programme de formation et prévention des risques, suivi des registres (registre d'hygiène et de sécurité, de signalement d'un danger, document unique), suivi des visites de l'inspection du travail, etc...
- **La commission peut aussi faire des propositions** visant le bien-être au travail, l'aménagement des postes de travail, l'amélioration des conditions de travail dans l'établissement.
- Présidé par le Chef d'Etablissement.
- Les **élèves** y sont représentés au nombre de **2 titulaires + 2 suppléants** (désignés parmi les 5 élus du CA).



CESC – Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

- Le **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté** est une **instance** se réunissant à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du conseil d'administration.
- Elle comprend **des représentants des élèves, désignés** par le chef d'établissement **sur proposition des représentants des élèves au conseil d'administration**.
- **Ses missions** sont les suivantes :
 - Contribuer à **l'éducation** à la **citoyenneté**,
 - Préparer le plan de **prévention de la violence**,
 - Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion,
 - Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de **prévention des comportements à risques**.
 - Le nombre total des membres ainsi que celui des représentants de chaque catégorie de personnels représentés doit être validé par le conseil d'administration.
 - Il peut-être amené à travailler avec **le CVL**, dans le cadre du volet éducatif, ou pour la mise en place des différents parcours notamment dans les domaines de la santé et de la citoyenneté où le CVL est compétent.



Conseil de Discipline

- **Composé de 14 membres dont 3 élèves.**
- Candidatures issues des délégué.e.s de classe composant **l'Assemblée des Délégués**
- **Elu.e.s par l'ensemble de l'Assemblée des Délégués.**
- Le conseil de discipline est **compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions** prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement



Si je résume,
je suis
représenté.e :

Délégué.e.s de Classe

Conseil de Discipline

Conseil
d'Administration (CA)

Maison des Lycéens
(MDL)

Conseil des Délégués
pour la Vie Lycéenne
(CVL)

CHS

CESC

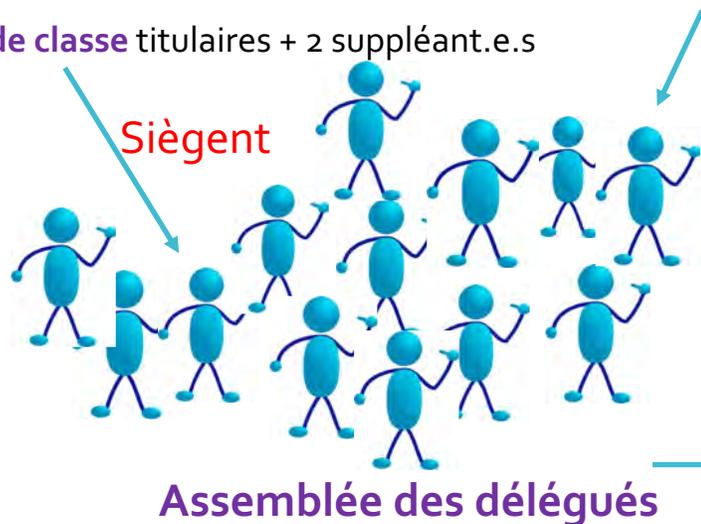
Commission
Permanente



Du 25 septembre au 13 octobre 2020 ont lieu les semaines de l'engagement. Vous, élèves, devez être acteurs de votre scolarité, pour cela, engagez-vous dans les différentes instances ! Par le **VOTE** ou en présentant votre **CANDIDATURE**.

En résumé...

Classe



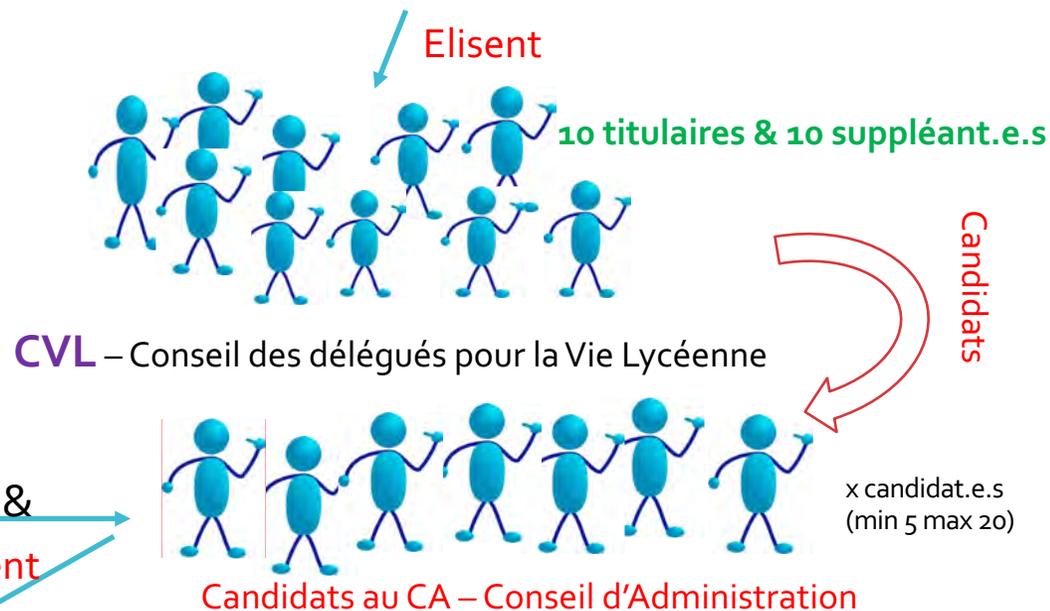
Candidat.e.s & élisent



Conseil de Discipline :
3 titulaires + 3 suppléant.e.s



Tous les élèves du lycée peuvent être candidat.e.s & sont électeurs/trices.



CA – Conseil d'Administration

5 titulaires & 5 suppléant.e.s

Je suis
acteur.trice
de ma scolarité
alors...

Je suis candidat.e



J'exerce mon devoir de citoyen.ne

Et surtout...

Du 25 septembre au 13 octobre 2020

Je VOTE....



Pour voter ou être candidat.e je dois être inscrit.e sur une liste (celle des effectifs du lycée), justifier de mon identité en présentant une pièce d'identité (carnet de liaison, carte lycéenne/étudiante ou CNI).

Vice-présidente du CVL 2020 - 2021

Nous avons voté et voici notre CVL au complet pour l'année 2020 – 2021...



Lilas-Marie NARDIN--L'HUILLIER
–TST12D2

Avec le chef d'établissement (ou son adjointe) elle conduit les réunions et est votre porte-parole (avec les autres élu.e.s CVL) au sein du Conseil d'Administration. Elle est élue pour 1 an.



Théo - TTMA



Alexandre - TTMA



Ilhan - 2 CE



Maël - 2 CE



Lilas-Marie -
T STI2D2



Jade - 1 STI2D2



Léo - 1 BTP1



Quentin - 2MMCM



Aubin - T STI2D2



Manon - 1 STI2D1



Malcom - 1 BTS Bât



Quentin - 1 BTS Bât



Hildegard -
TTEBAB



Julie - 1 BTS GT



Lisa - TTEBAB



Maëlys - 1 FIN



Elsa - T STI2D1



Ugo - 1 STI2D2



Ismaël - 1 BTS Bât



Nina - 1 BTS Bât

Nous sommes vos représentant.e.s CVL 2020 - 2021

**Des questions ? Des projets ? N'hésitez pas, laissez nous un message
aux bureaux Vie Scolaire (Haut et Bas).**



Lilas-Marie
NARDIN—
L'HUILLIER –T
STI2D2

Aubin CORLAY –T
STI2D2 (suppléant)

Vice-Présidente
CVL



Malcom BAUDEN—
1 BTS Bât (titulaire)

Ismaël BANGOURA – 1 BTS Bât
(suppléant)



Ilhan ODABAS –
2 CE (titulaire)

Maël BARNGER –
2 CE (suppléant)

Nous sommes vos représentant.e.s CVL au CA 2020 - 2021



Elsa VANYEK – T
STI2D1 (titulaire)

Ugo PORTE – 1
STI2D2 (suppléant)



Quentin DELOUCHE –
1 BTS Bât (titulaire)

Nina LALAUERIE – 1
BTS Bât (suppléante)

Des questions pour le Conseil d'Administration, des projets ? N'hésitez pas, laissez nous un message aux bureaux Vie Scolaire (Haut et Bas).

10 Adultes nous accompagnent dans nos projets & missions

Les lycéen.ne.s nous ont élus, le CA du 24 novembre 2020 nommera les 10 adultes qui vont nous épauler dans nos projets & décisions.

- Leur répartition est la suivante :
 - 5 adultes candidat.e.s et désigné.e.s parmi les personnels d'enseignement et d'éducation
 - 3 adultes candidat.e.s et désigné.e.s parmi les personnels de santé, d'administration et de service
 - 2 adultes désignés parmi les parents d'élèves

Ces adultes sont désignés par leur représentant.e.s qui siègent au conseil d'administration.



Et lors de ce même CA du 24 novembre 2020, **les élu.e.s du CVL** qui y siègent, **se répartiront** dans les différentes commissions :

- Commission Permanente
- **CHS**
- **CESC**

(voir la répartition ci-dessus mentionnée dans les pages dédiées à ces instances)

Nous sommes vos porte-paroles & porteurs de projets...

Retour sur nos missions...

- **Présidé par le Chef d'Etablissement** (ou son Adjoint) et **le/la vice-président.e**, le CVL est une **instance consultative officielle**.
- Le **CVL doit impérativement être réunit avant chaque séance du Conseil d'Administration**. Ses élu.e.s doivent être informé.e.s de l'ordre du jour du CA et consulté.e.s.
- Le **CVL est consulté** (**parfois obligatoirement**) sur les **questions** de :
 - Organisation des études
 - Organisation du temps scolaire
 - Projet d'établissement
 - Modification du règlement intérieur
 - Organisation du travail personnel et de soutien
 - Information sur l'orientation, la santé, l'hygiène et la sécurité
 - Organisation des activités sportives et culturelles.
 - Il intervient sur les questions qui visent à améliorer les conditions de vie et de scolarité des lycéens.
 - Il est force de propositions de projets qui visent à améliorer le quotidien et la vie dans le lycée, des élèves.



Des projets et des idées...

Des anciens
projets... & des
nouveaux en
réflexion !
Euréka...



Des anciens projets... nous vous
présenterons bientôt de nouveaux !

CVL 2020 –
2021 :
ensemble pour
réussir.

